

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-treizième session du Comité permanent
En ligne, 5-7 mai 2021

Questions administratives et financières

Rapport sur les activités en cours des Comités scientifiques

COMITÉ POUR LES ANIMAUX

1. Le présent document a été soumis par le président du Comité pour les animaux*.
2. Face à la pandémie de COVID-19 et suite aux nombreuses délibérations entre les Présidents, et membres du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Secrétariat, l'annulation de la 31^{ème} réunion (AC31) du Comité pour les animaux prévue en présentiel du 13 au 17 juillet a été confirmée (voir la Notification aux Parties [No. 2020/045](#) du 29 mai 2020).
3. Sur la base des documents préparés pour cette 31^{ème} réunion, le Secrétariat, à la demande du Président du Comité pour les animaux, a lancé une procédure décisionnelle intersessions en vertu de l'Article 19 [**Procédure de prise de décisions intersession**] du Règlement intérieur du Comité pour les animaux.
4. Le Comité pour les animaux a pris les décisions intersessions suivantes, publiées dans la Notification aux Parties [No. 2020/057](#) du 22 septembre 2020 :
 - a) Il a été confirmé que M. Mathias Lörtscher (représentant pour la région Europe) et M. Hugh Robertson (représentant pour la région Océanie) siègent respectivement en tant que Président et Vice-Président du Comité pour les animaux ;
 - b) Le plan de travail du Comité pour les animaux pour 2020-2022 (CoP18 à CoP19), figurant dans le document [AC31 Doc. 7.2](#), a été approuvé ;
 - c) Mme Cecilia Loughheed (représentante suppléante pour la région Amérique du Nord) a été nommée représentante du Comité pour les animaux dans le groupe de travail du Comité permanent sur le renforcement des capacités ; et
 - d) L'étendue des travaux sur les poissons marins ornementaux envisagés dans les décisions 18.296 à 18.298 a été confirmée telle qu'elle est indiquée au paragraphe 3 du document [AC31 Doc. 36](#). Les travaux seront donc axés sur le commerce international de spécimens vivants de poissons de récifs coralliens non-inscrits à la CITES, et sur les espèces (y compris les requins et les raies) capturées et commercialisées pour être exposées dans des aquariums publics ou privés.
5. Le Comité a également mis en place six groupes de travail intersessions et définit les termes de leur mandat. Les précisions concernant les missions et les membres de chaque groupe de travail sont disponibles [ici](#).

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

6. Le Comité pour les animaux maintient son engagement à avancer dans les tâches de son mandat malgré les difficultés posées par les mesures relatives à la Covid-19. Les membres du Comité se sont réunis en ligne le vendredi 27 novembre à l'occasion de deux sessions de 2 heures afin de convenir d'une feuille de route pour les travaux intersessions de 2020 et 2021. La feuille de route a été élaborée en vue d'une réunion du Comité pour les animaux en mai ou début juin 2021, tout en tenant compte des réunions du Comité permanent d'avril et septembre 2021, ainsi que de la 19^{ème} session de la Conférence des Parties (CoP19) en mars 2022.
7. En plus des six groupes de travail officiels, le Comité pour les animaux s'est accordé sur le fait que des discussions informelles avec des membres et experts invités consultés de façon ponctuelle pourraient être bénéfiques à un certain nombre d'éléments de son programme de travail (par ex. lorsqu'une étude ou un rapport est soumis à examen). D'avis général cela pourrait faciliter et accélérer les discussions et prises de décisions concrètes au cours de l'unique réunion du Comité pour les animaux qui se tiendra entre la CoP18 et la CoP19. Les sujets comprennent : les espèces inscrites en Annexe I ; les avis de commerce non préjudiciables ; oiseaux chanteurs ; poisson-cardinal de Banggai ; antilope saïga ; strombe géant ; tortues et tortues d'eau douce ; et poissons marins ornementaux. Le programme de travail du Comité pour les animaux décrit quels membres du Comité sont en charge des discussions sur ces points. Il est attendu que les résultats de ces discussions varient selon les cas. Ils pourront prendre la forme de conclusions écrites ou d'un document d'information, appuyer le Secrétariat dans la publication d'une mise à jour ou encore une contribution orale, selon les délais et les progrès accomplis entre les sessions.
8. Certains points nécessitant la consultation des membres du Comité via le Président [soit les consultations prévues au paragraphe k de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*, et la résolution Conf. 17.7 (Rev. CoP18), *Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité*] seront traités comme stipulé dans les Résolutions correspondantes. En ce qui concerne la sélection de nouvelles combinaisons espèces/pays dans le cadre de ces processus, il a été décidé qu'aucun nouveau cas ne serait sélectionné pour examen lors des réunions en ligne. Le prochain lot de cas sélectionnés pour examen sera traité à la première réunion du Comité pour les animaux après la CoP19, conformément au processus et échéancier définis dans les Résolutions applicables.
9. Bien que les membres du Comité pour les animaux s'accordent sur le fait que, dans l'idéal, une réunion en présentiel soit préférable, il a été reconnu que cela n'était pas possible dans les conditions actuelles, étant donné qu'un grand nombre de membres ne seraient pas en mesure de voyager pour une telle réunion en 2021.
10. Une deuxième réunion informelle en ligne du Comité pour les animaux s'est tenue le 2 mars 2021 afin de discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route, ainsi que des dispositions prises pour organiser le report de la 31^{ème} réunion du Comité pour les animaux en ligne, qui aura désormais lieu en juin 2021, et dont les dates exactes seront communiquées dans une Notification aux Parties.
11. Début 2020, le Comité pour les animaux a été consulté pour savoir si un transfert de spécimens vivants d'éléphants d'une population inscrite en Annexe II vers un lieu ex-situ pourrait être considérée comme relevant de "circonstances exceptionnelles" et pourrait démontrer les avantages d'une conservation in-situ des éléphants d'Afrique comme précisé dans la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP18) Article 1 sur la définition de "*destinataires appropriés et acceptables*". Selon la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), Annexe 2, paragraphe 3, le Comité pour les animaux a également commenté l'objection soulevée par les parties à la CITES vis-à-vis de l'enregistrement pour la reproduction du *Falco peregrinoides* et *Falco peregrinus* à des fins commerciales. Enfin, en vertu du paragraphe a) de la décision 18.133, le Comité pour les animaux a apporté son soutien au Secrétariat dans l'identification des priorités pour l'amélioration et l'ajout de supports d'orientation sur les avis de commerce non-préjudiciables, ainsi que pour remédier à certaines lacunes ou précisions au document AC31 Doc. 14.1.
12. Le spécialiste en nomenclature du Comité pour les animaux a travaillé sur l'amélioration des tâches de nomenclature attribuées au Comité pour les animaux par la CoP18, en vertu des décisions 17.312 (Rev. CoP18), 18.309 à 18.312. Les documents préalables sur tous ces sujets ont été rédigés et publiés sur le site internet de la CITES avant la date butoir de soumission des documents originaux pour la 31^{ème} session du Comité, à savoir mai 2020. Après l'ajournement de la 31^{ème} session du Comité pour les animaux aux dates initialement prévues, un groupe de travail intersessions sur les questions de nomenclature a été créé en janvier 2021 et poursuit ses travaux sur les tâches attribuées, avec la rédaction du texte des recommandations du groupe de travail et la mise à jour des documents de travail en vue des nouvelles dates du mois de juin 2021 pour la 31^{ème} session. De plus, le spécialiste en nomenclature a apporté ses conseils sur les questions de nomenclature au Secrétariat et aux Parties, notamment sur les questions qui

se sont posées au cours de la mise en application de la Convention en se basant sur l'évolution des connaissances scientifiques en matière de taxonomie et nomenclature.

13. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les membres du Comité pour les animaux pour leur volonté de s'adapter et la flexibilité dont ils font preuve en poursuivant les importantes missions du Comité dans ces circonstances difficiles. Nous avons conçu et nous mettons en place un programme de travail intersessions extrêmement ambitieux afin de pouvoir apporter des éléments utiles aux discussions qui se tiendront lors de la 74ème session du Comité permanent en septembre ainsi qu'à la CoP19. J'aimerais également remercier les employés du Secrétariat CITES pour leur travail colossal et leur support sans faille dans ces temps très inhabituels et particulièrement durs.